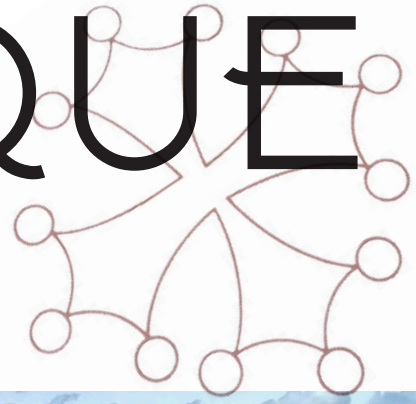


# VENASQUE

*Lou Libretoun*

BULLETIN D'INFORMATION N°2-2023



Ecole communale

# Édito

Chères Venasquaises, chers Venasquais,

A l'heure où je vous écris, nous profitons des douceurs d'un été indien qui se prolonge même si la rentrée des classes a sonné la fin des vacances. Une rentrée olympique, et toute en musique ! L'équipe éducative au grand complet réserva un accueil très animé aux 58 élèves qui ont retrouvé les bancs de l'école. Des retrouvailles, des rires et beaucoup de bonne humeur promettent une année scolaire riche et épanouie. Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux élèves ainsi qu'à leurs parents et remercie les équipes scolaires et périscolaires pour leur investissement qualitatif auprès de nos écoliers. Au moment où l'école est une nouvelle fois attaquée et fragilisée, il nous appartient plus que jamais de garantir son intégrité et de rappeler qu'elle est un lieu d'instruction et de transmission de connaissances dans le respect des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité et laïcité. Elle est l'école de la citoyenneté qui permet à chaque enfant de s'instruire et de s'émanciper librement, d'avoir tout simplement toute sa place à l'école.



Cet été encore, le village a vécu au rythme de manifestations très variées : concerts, théâtre, cinéma plein air, course de caisses à savon, festivals, sans oublier les bals populaires qui nous ont offert de beaux moments de fête et de convivialité. Merci aux bénévoles de nos associations et autres acteurs culturels qui ont su faire battre le cœur de notre beau village, pour le plus grand plaisir des Venasquais et des visiteurs !

Je veux également saluer l'aide des bénévoles du Comité Communal des Feux de Forêt qui ont assuré la sécurité de plusieurs grandes manifestations de la commune. Sans oublier leur dévouement tout au long l'été pour la surveillance des massifs forestiers. Comme l'an dernier, ils étaient assistés par deux jeunes écogardes mis à disposition par le Parc naturel régional du Mont Ventoux, qui avaient pour mission d'informer et de sensibiliser les visiteurs sur la protection du site de Pérégrine et le risque d'incendie.

Chaque été, Venasque est une destination prisée par de nombreux visiteurs. Plusieurs labels de qualité distinguent l'authenticité et la richesse patrimoniale et paysagère de notre village. Classé depuis 1992 parmi les plus beaux villages de France, nous avons fait l'objet d'une réexpertise au printemps et c'est avec fierté que je vous annonce que la commission a confirmé notre labellisation. De même, nous avons accueilli en septembre le jury des Villes et Villages fleuris pour la réévaluation de notre démarche environnementale en faveur d'une valorisation de notre patrimoine paysager et d'un aménagement durable de notre cadre de vie. Je rappelle que Venasque a obtenu sa première fleur en 1996, suivie de la deuxième en 2008 et la troisième en 2012.

Pour de nombreux visiteurs, la labellisation est déterminante dans le choix de leur destination touristique. Ces critères de qualité font la renommée de notre village et je tiens à remercier l'équipe technique qui s'investit au quotidien pour l'entretien et l'embellissement de notre commune.

## Sommaire

- ÉDITO  
Page 2
- ÉLUS RÉFÉRENTS PAR QUARTIER  
Page 3
- BILAN DE MI-MANDAT  
Pages 4 à 5
- TRAVAUX ET PROJETS  
Pages 6 à 9
- VIE MUNICIPALE  
Pages 10 à 12
- ÉCOLE  
Page 13
- SÉCURITÉ/TOURISME-O.T.I  
Page 14
- BIBLIOTHÈQUE  
Page 15
- LES GENS D'ICI OU D'AILLEURS  
Page 14
- LES GENS D'ICI OU D'AILLEURS  
Page 16
- ENVIRONNEMENT  
Page 17
- PNR DU MONT VENTOUX  
Page 18
- LA COVE  
Page 19
- ASSOCIATIONS  
Pages 20 à 26
- BON À SAVOIR  
Page 27
- CONSEILS MUNICIPAUX  
Pages 28 à 34
- INFOS PRATIQUES  
Page 35

*Mais si l'identité patrimoniale de notre village s'est forgée au gré des siècles passés, son avenir se construit au présent, en phase avec ses besoins d'aujourd'hui.*

*Forts de notre détermination et de notre engagement, nous poursuivons la feuille de route que vous nous avez confiée et travaillons au quotidien pour construire l'avenir de notre belle commune. A mi-mandat, l'heure est venue de faire un point d'étape sur nos projets et nos perspectives que je vous invite à découvrir au fil des pages de ce Libretoun.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel automne.*

**Dominique PLANCHER,**  
Maire de Venasque

## Une suggestion, une demande, une information ? Un élu référent par quartier

### Village

Catherine PLANCHOT : [catherine.planchot@free.fr](mailto:catherine.planchot@free.fr)

Laurence VIALE : [laurenceviale11@gmail.com](mailto:laurenceviale11@gmail.com)

**Chemin de Caille Manet- Ranch de la Vallée verte-Catoulas-**

**Route de St Didier-chemin de l'Amoulette**

Bruno RUEL : [bruno84210@gmail.com](mailto:bruno84210@gmail.com)

**Chemin des Aires-Quartier des Espuy-Impasse des Cerisiers**

Cécile LEROY: [cecile.leroy.formation114@gmail.com](mailto:cecile.leroy.formation114@gmail.com)

Alain MOREAU: [moreau-al@wanadoo.fr](mailto:moreau-al@wanadoo.fr)

**Ascle-Fonsargoule-Jouvenal-La Gonnette-La Nauque-La**

**Lauze Sissau-Caroufra-Route de Saint-Gens**

Dominique PLANCHER : [jouvenal@orange.fr](mailto:jouvenal@orange.fr)

### Route de L'Appié-Quartier la Tuillière

Jean-Claude CARRON: [carron.jc@wanadoo.fr](mailto:carron.jc@wanadoo.fr)

**Chemin des Entrepreneurs -ZAE**

Marc ALLORANT : [marc.allorant@free.fr](mailto:marc.allorant@free.fr)

Sylvie BRES : [s.bres@orange.fr](mailto:s.bres@orange.fr)

### Quartier Escombeau-Chemin de la Peirière-Chemin Payan

Muriel PHAM-TRONG: [pham-trong.dm@wanadoo.fr](mailto:pham-trong.dm@wanadoo.fr)

**Institut Notre-Dame de Vie-La Roberte-Haut Quinsan-**

**Bas Quinsan**

Françoise TRIBEAUDOT: [f.tribeaudot@gmail.com](mailto:f.tribeaudot@gmail.com)

Françoise LAPLANE: [laplanefrancoise@gmail.com](mailto:laplanefrancoise@gmail.com)

Bruno CARON DE FROMENTEL: [brunodefromentel@laposte.net](mailto:brunodefromentel@laposte.net)

**Hautes Garrigues- Guinguette-Le Parc-Colombier**

**Malefiance - Cortasses- Chinardon-Tourne fort-Cornierette**

Thierry de CABISOLE: [thierry.decabissole@gmail.com](mailto:thierry.decabissole@gmail.com)

Invitation



MAIRIE DE VENASQUE

Madame la Maire et le Conseil municipal  
vous convient à la cérémonie des Voeux

le dimanche 7 janvier 2024

à 11 heures, Place des Tours

# Bilan de mi-mandat : 2020-2023

Malgré un début de mandat inédit, lourdement impacté par la crise sanitaire, l'équipe municipale nouvellement élue a su faire face aux nombreuses restrictions et obligations qui se sont imposées à elle, tout en initiant très vite les premiers projets. Vous trouverez ci-après un aperçu non exhaustif des principales réalisations effectuées au cours des 3 premières années de notre mandature.

## Projets réalisés

### CADRE DE VIE-VIE QUOTIDIENNE

- Fleurissement avec aménagement de bacs et de parterres végétalisés
- Mise en place de weekends piétons au coeur du village, en période estivale
- Remplacement et extension du parc des caméras de vidéoprotection
- Travaux de mise aux normes et de modernisation de l'épicerie, propriété communale
- Mise en discrétion des containers (suppression, déplacement, mise en place de claustras)
- Aménagement de l'Agence Postale Communale avec installation d'une nouvelle banque d'accueil
- Mise en place de l'application Panneapocket
- Salle de pause réglementaire pour les agents de la mairie

**Dès le début du mandat, l'équipe municipale a décidé de dynamiser la vie du village et d'aider les commerçants qui subissaient la crise sanitaire de plein fouet. La piétonisation du centre historique du village pendant les week-ends d'été a permis de développer l'activité de nos commerces avec l'installation de plusieurs terrasses. Très appréciés des venasquais et des visiteurs, les week-ends piétons sont reconduits chaque été.**

### VOIRIE-SECURITE

- Elaboration du Plan communal de sauvegarde (PCS)
- mise en place d'un contrôle des OLD avec l'aide de la DDT et du Syndicat mixte forestier
- Réfection de voies d'accès au village (parking Tilleul-Tours)
- Réfection et réaménagement des parkings Caucadis
- Mise en place d'une zone bleue pour fluidifier le stationnement
- Mise en discrétion des réseaux dans les quartiers La Tuilière et Chemin des Aires - Stade
- Parement du mur de Coste chaude
- Réfection de mur de soutènement du chemin du Sengle
- Reprise totale du réseau d'assainissement chemin de Caille Manet par le syndicat Rhône-Ventoux
- Mise en place et renforcement de plusieurs boîtiers électriques pour les festivités
- Réfection de chemins communaux (plan pluriannuel)

**Doté de plus de 40 km de voies communales, un diagnostic de l'état de la voirie a été réalisé en début de mandat avec l'aide de l'Agence routière du Département. Un plan pluriannuel de réfection des chemins a été mis en place et prévu au budget.**

### PATRIMOINE

- Finalisation de la tranche ferme des travaux de l'église – restauration de la façade Est
- Travaux de drainage de la place du Presbytère
- Restauration de la Bonne Fontaine
- Remplacement de la porte latérale de l'église
- Sécurisation et valorisation du Prieuré Saint-Pierre
- Travaux de dévégétalisation partielle des Tours

### ECOLE-CULTURE

- Remplacement des appareils de cuisine à la cantine
- Remplacement du portail de l'école
- Remplacement du parc informatique et installation de deux TBI dans le cadre du programme Ecole numérique
- Pose d'un revêtement en résine perméable dans la cour de l'école et autour des mûriers qui l'arborent
- Aménagement d'un nouvel espace jeunesse à la bibliothèque



### ENVIRONNEMENT-BIODIVERSITE-TRANSITION ENERGETIQUE

- Mise en circuit fermé des fontaines du village
- Mise en place d'un système d'arrosage goutte-à-goutte
- Remplacement de l'éclairage en technologie LED
- Extinction de l'éclairage public de 23h à 6h dans un souci de sobriété énergétique et de préservation de la biodiversité
- Mise en place d'une borne de recharge électrique
- Remplacement de la décoration de Noël en technologie LED
- Aménagement d'un sentier ethnobotanique à puces numériques à la Pérégrine (ENS)
- Aménagement d'un hôtel pour petits rhinolophes dans la ferme de Pérégrine (ENS)
- Travaux de nettoyage de la Nesque en collaboration avec le lycée agricole La Ricarde de L'Isle sur la Sorgue
- Aménagement d'un impluvium de récupération d'eau de pluie pour l'abreuvement des troupeaux (pastoralisme)
- Suppression de la réserve de chasse
- Mise en place d'un nouveau plan de gestion de la forêt communale avec l'ONF
- Pose de 4 panneaux d'information sur les sites d'escalade et un panneau d'information des circuits de trail au stade

**Il est à préciser que l'ensemble des aménagements et des travaux ont bénéficié de subventions et ont tous été financés sans emprunt.**

## Perspectives 2023-2026

### PROJETS EN PHASE DE RÉALISATION

- Construction d'une salle polyvalente et aménagement du bâtiment des services techniques avec rénovation du jardin d'enfants  
(*permis accordé, frappé de recours de tiers*)
- Mise aux normes de la boulangerie avec ravalement de façade (*permis déposé-2024*)
- Restauration et réaménagement de la ruine de la maison des Tours  
(*dernière étude en cours avant dépôt de permis-2024*)
- Implantation d'une antenne-relais pour téléphonie mobile (*dernière étude avant dépôt de permis-2024*)
- Restauration du retable classé de la chapelle Saint-Siffrein de l'église Notre-Dame, en collaboration avec l'association de la Sauvegarde de l'église (*en cours - livraison automne 2024*)
- Création d'un sentier ethnobotanique de Bonne Font à la Place des Tours (*livraison 2024*)
- Création d'un mur d'entraînement de tennis (*devis validé*)
- Mise en place d'une nouvelle signalétique aux entrées et dans le centre du village (*2024*)
- Elaboration d'une charte chromatique en collaboration avec le CAUE et l'UDAP (*2024*)
- Elaboration d'un Atlas de la biodiversité de la commune avec l'aide du Parc naturel régional du Mont Ventoux (*2024*)
- Mise en discrétion des réseaux Route du Château et Route du Beucet (*2024-2025*)

### PROJETS À L'ÉTUDE

- Sécurisation pour la mise en accès libre du baptistère
- Restauration de la toiture de la chapelle du Prieuré Saint-Pierre
- Rénovation du plateau sportif
- Acquisition d'une parcelle pour l'aménagement d'un parking
- Aménagement de plusieurs sentiers afin de favoriser la mobilité douce vers le village
- Aménagement et végétalisation du stade
- Aménagement végétalisé de la Route de l'Appié
- Création d'une aire d'agrément aux Basses Garrigues
- Reconstruction de la vigie de surveillance pour le CCFF

Une révision du PLU est programmée pour 2024-2025.

**Enfin, dès 2024, plusieurs réunions de quartier seront organisées afin d'échanger sur les attentes et besoins des riverains**



# Restauration du retable de Saint-Siffrein

L'Église paroissiale Notre-Dame de Venasque est l'une des plus anciennes constructions chrétiennes en Comtat Venaissin. A la fin du VI e siècle, le diocèse de Carpentras y transporta son siège car sa situation sur un éperon rocheux assurait une plus grande sécurité que la plaine environnante. Cette époque correspond sensiblement à la vie de l'évêque Saint-Siffrein, à qui le présent retable est dédié.

La première chapelle latérale sud du sanctuaire accueille un majestueux retable de 7,20 x 5,10m, occupant tout le mur et ne laissant visible que deux petites baies vitrées.

L'ensemble est composé d'un autel, de gradins et d'un retable à trois travées, le tout surmonté d'un couronnement et d'une gloire rayonnante d'où jaillit la colombe du Saint Esprit entourée de têtes de chérubins. Il repose sur un soubassement maçonné peint en marron rouge et est maintenu à distance du mur à l'aide de pattes de scellement. Au-dessus se déploie un autel-coffre en bois, peint en vert, et deux gradins. L'autel est orné de volutes latérales et d'un cartouche en son centre où se trouve une colombe prenant son envol. Puis le retable se déploie, scandé par quatre pilastres cannelés peints en jaune. Des angelots et des putti ornent l'entablement. Au sommet, centrée, se trouve la gloire. Les couleurs du décor actuel de cet ensemble composite dissimulent partiellement le décor sous-jacent du XVII e siècle.

Trois peintures sont enchâssées dans les vues du retable. Au centre se trouve Saint-François de Paule, œuvre datée de 1785 ; à droite Saint-Babylas ; à gauche Saint-Roch.

L'ensemble autel, gradins, retable, et peintures est inscrit Monument historique depuis 2017. La restauration sera donc conduite sous le contrôle réglementaire de la Conservation Régionale des Monuments Historiques.

## Constat d'état

Une étude préalable a été réalisée par une restauratrice à la demande de la commune sous le contrôle de la Commission Régionale des Monuments Historiques afin d'établir un constat d'état au plus proche des problématiques rencontrées.

Pour les boiseries: d'une manière générale, le retable de Saint-Siffrein est en très mauvais état de conservation. On observe une attaque généralisée et virulente d'insectes xylophages qui ont fragilisé l'ensemble des éléments, du soubassement au couronnement. Les assemblages ne sont plus assurés et le retable menace ruine. Par ailleurs, d'anciennes interventions, par ajouts d'éléments en bois cloués, ont contribué à déstabiliser l'ensemble. De très nombreux éléments ont disparu ou sont cassés. Enfin, des repeints colorés peu esthétiques ont été appliqués, dissimulant les décors en dorure ou en faux-marbres antérieurs.

Pour les peintures : les peintures représentant Saint-Roch et Saint-Babylas ont déjà été restaurées par l' Association de la Sauvegarde de l' Eglise en 2016 ; ne reste à reprendre que celle qui figure Saint François de Paule. Cette œuvre est en mauvais état de conservation. Le revers n'était pas observable avant la dépose, mais il est évident que le châssis dont on distingue la traverse horizontale sur la face, a été très sérieusement attaqué par les insectes xylophages, autant que les boiseries. Elle est fixée au cadre par des semences forgées, aujourd'hui rouillées, qui l'ont transpercée. L'œuvre a également subi un dégât des eaux qui a laissé des mouillures blanchâtres. La couche picturale, mince, a été appliquée sur une couche préparatoire rouge. Elle adhère mal à son support. Fortement encrassée, elle se soulève par écaillage et dévoile de vastes zones lacunaires. Le vernis, dégradé par les écoulements d'eau, a chanci et jauni. Au final, cette peinture de Saint-François de Paule est très peu lisible, son chromatisme étant presque totalement assourdi.



### Restauration

Le retable, l'autel, et les gradins, déposés et consolidés durant le temps de leur transport en atelier, seront tout d'abord traités contre les insectes xylophages. Nettoyé, déclassé, dépoussiéré, le bois pourra alors être consolidé par injection de résine ou greffe de bois. Les décors peints appliqués lors d'anciennes restaurations maladroites seront précautionneusement retirés afin de retrouver, autant que possible, les faux-marbres rouges et à-plats blanc ou jaunes d'or des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les éléments manquants – corniches, base des pilastres, moulures de l'entablement, guirlandes végétales – seront restitués par reconstitution à l'image de ce qui est conservé actuellement. Les manques non documentés ne seront que suggérés. Les cadres autour des peintures latérales, déposés lors de la restauration des peintures, seront également restaurés et leurs lacunes comblées. Le but est de restituer une lecture cohérente de cet ensemble. Cette restauration devra faire l'objet de réunions de concertation.

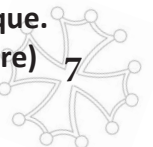
Déposée, protégée par un facing et transportée en atelier, la peinture qui représente Saint-François de Paule pourra être nettoyée. La pose d'un châssis neuf s'impose vu la disposition de la toile clouée directement sur l'ancien cadre. Une concertation sur ce point sera organisée en présence de la CRMH pour confirmer l'option retenue. La toile sera nettoyée et consolidée, ses accidents soigneusement repris. De nouveaux bords de tension permettront sa remise en planéité. La couche picturale, dégagée de sa gangue de crasse et de vernis dénaturé, sera refixée à son support. Les lacunes seront mastiquées puis réintégrées de façon illusionniste. Un vernis protecteur et unificateur sera appliqué. Dans le même souci de conservation préventive, une toile intissée sera fixée au revers.

### Intérêt à soutenir la réalisation de restauration

L'Église Notre-Dame de Venasque est riche d'un patrimoine\* mobilier religieux dont l'état de conservation est parfois préoccupant. Il convient donc d'encourager sa conservation et sa restauration. Plusieurs retables monumentaux des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont conservés dans ce lieu de culte. Généralement composites, ils racontent l'histoire de l'ameublement liturgique et de la reconstruction intensive des intérieurs d'église à l'âge classique. Acheter un ensemble autel/gradins/tabernacle/retable était onéreux ; les communautés mettaient donc plusieurs années pour les acquérir parfois en les achetant en «pièces détachées» auprès d'autres paroisses car il existait un marché de l'occasion puis elles procédaient à des remontages pour un prix abordable afin de constituer un tout à peu près complet sinon cohérent. Le retable de Saint-Siffrein à Venasque en est le témoignage, ce qui explique qu'il soit difficile à dater car extrêmement «bricolé» à partir des vestiges d'anciens retables. Ces restaurations nécessitent une grande réflexion et invitent aux compromis les plus raisonnés possibles.

Le retable a été démonté début juillet 2023. Sa conservation/restauration devrait durer environ quinze mois.

\* Patrimoine : bien, héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain.



# Le chemin du Sengle et son mûrier

Comme nous l'avons vu dans le précédent Libretoun, le mur en pierres sèches soutenant le chemin du Sengle dans sa partie la plus haute, s'est effondré en décembre 2022. Mais il est maintenant restauré et la circulation rétablie depuis le début de l'été. Merci à l'artisan venasquais qui a réalisé ce beau travail d'ossature béton et parement en pierres.

L'effondrement de ce mur était dû à l'arrachement de sa structure par les racines d'un vieux mûrier qui, en tombant, a emporté le sol et le mur dans lequel il avait poussé.

Ce mûrier était une survivance de l'époque où l'élevage du ver à soie faisait partie de l'économie venasquaise. Il existe encore sur la commune quelques spécimens de cette variété d'arbre vieux de plus de 120 ans. A ne surtout pas confondre avec le mûrier-platane qui pousse dans bien des jardins d'agrément et sur les parkings des grandes surfaces. La culture du mûrier blanc (*morus alba*) apparaît à Venasque avant la fin du 16ème siècle.

Nombreux étaient les propriétaires à planter des mûriers çà et là. En février 1685, Michel et François Ruel père et fils vendaient à Louis Coupon et Esprit de Ladamangerie les feuilles provenant de sept arbres situés à leur grange de Saint Martin, en bas de Venasque. Au mois de mars suivant, Mathieu Sibourd, docteur en médecine, vendait à Antoine Tramier : "*toute la feuille que proviendra aux arbres meuriers dudit Sieur Sibourd que se trouvent complantes dans tout le bien terrains que ledit Sieur Sibourd a et possède au terroir dudit Venasque, et c'est pour la recolte des cocons prochains...*" Les arbres étaient dispersés un peu partout à proximité des granges pour ne pas trop empiéter sur les surfaces destinées aux cultures vivrières. Il est intéressant aussi de voir que non seulement les feuilles des arbres venasquais se vendaient, mais aussi les cocons des vers à soie. En juin 1704, Etienne Flandrin de La Loge à Venasque déclarait devant notaire que les sieurs Toppin d'Avignon et Claude P. de Monteux « *achetant des cocons audit lieu de Venasque, auraient loué audit declarant avec ses deux bestes pour aller porter les cocons qu'ils avoient acheptes à Monsieur Barbier marchand de soye dudit Avignon...* » Autrement dit, une partie des cocons produits ici partait à Avignon alimenter une industrie et un commerce de la soie florissants.

De 1850 à 1940 le nombre de mûriers blancs est passé dans le Vaucluse de 2.500.000 à 46.600. Quatre-vingt-trois ans après ce constat, on comprend qu'il ne reste plus beaucoup d'arbres sur notre commune.

Il est toujours possible d'acheter de la semence de vers à soie et d'élever cette chenille à la maison jusqu'à la création du cocon qui sera fabriqué par le ver dans des branches de genêts ou de thym, comme à l'ancienne. Ce pourrait être une bonne idée de travaux pratiques pour les élèves de Venasque qui, cette année, étudient la Provence et ses traditions. Ainsi ils pourraient découvrir le bel opéra « Mireille » écrit par Frédéric Mistral et composé par Gounod, et notamment le chœur des Magnanarelles que sont les ramasseuses des feuilles de mûrier (unique nourriture du ver à soie).

*NB : Les données historiques sont de monsieur Marc Legros*

**Thierry de Cabissole**





# Projet d'implantation d'une antenne-relais pour téléphonie mobile

Depuis le début de mandat, très nombreuses sont les demandes d'administrés quant à l'avancée du projet d'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile sur la commune, projet prévu dans notre programme électoral.

Conscients du très mauvais réseau sur la quasi totalité des quartiers de la commune y compris le centre historique, et de l'augmentation constante des besoins tant privés que professionnels en connectivité mobile, ce projet a été initié dès 2021.

Après étude, plusieurs zones blanches – zones couvertes par aucun opérateur mobile- ont été identifiées sur notre territoire. Vous pouvez vous référer à la cartographie précise établie par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la distribution de la presse), rubrique «Mon réseau mobile» ( <https://monreseau-mobile.arcep.fr> ).

Nous faisons partie des rares communes en France où passer un appel téléphonique sans que la conversation ne soit interrompue ou envoyer un sms relèvent de l'exploit ou s'avèrent impossible. Aujourd'hui, 523 communes, 6 en Vaucluse dont Venasque, s'inscrivent dans le programme national de résorption des zones blanches et peuvent bénéficier de nouvelles infrastructures de connectivité mobile. Ce dispositif est piloté par l'Etat en partenariat avec le Département et les opérateurs de téléphonie mobile. Il n'engendre aucune dépense pour la commune.

Sur le territoire de Venasque, c'est l'opérateur Free mobile qui a été missionné par l'Etat pour la réalisation d'une antenne-relais 3G/4G regroupant l'ensemble des opérateurs, ce qui permettra à chacun de conserver son abonnement avec son propre opérateur (Orange, SFR, Bouygues, Free).

Il a été nécessaire de trouver l'emplacement le plus adéquat possible tout en satisfaisant aux objectifs de couverture, nécessaire à la réalisation de ce projet d'intérêt général.

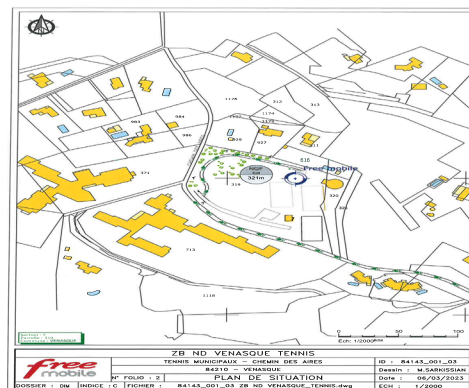
Parmi les terrains communaux disponibles pouvant permettre un déploiement optimal de l'antenne, le lieu le plus adapté s'est avéré être le stade.

Un premier projet nous a été soumis et prévoit l'implantation d'un pylone arbre de 15m avec sa zone technique sur fond d'écran végétal, à proximité du réservoir Rhône-Ventoux et des terrains de tennis. L'ajout de clôture sur muret de pierre ainsi que divers arbres et arbustes d'origine méditerranéenne autour de la zone technique permettraient d'insérer au mieux le support dans son environnement.

Conscients de l'impact visuel et des inquiétudes face à l'exposition aux ondes, ce projet a été présenté aux riverains immédiats du stade.

L'étude d'un autre emplacement sur le stade a été sollicitée et est en cours de réalisation.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée du projet dans le prochain Libretoun.



# Les rubans du Patrimoine



Lancé en 1994 sous le nom de «Villes et Villages gagnants», le concours les rubans du Patrimoine distingue et récompense des communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

Les rubans du Patrimoine sont organisés dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, la Fondation du patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques.

Les prix des Rubans du Patrimoine mettent à l'honneur les actions pour réhabiliter ces lieux de mémoire qui participent à la vie économique de la France mais aussi à la transmission des savoir-faire des métiers du Patrimoine. C'est avec beaucoup de plaisir que la mairie de Venasque, en participant à ce concours, s'est vu décerner le prix départemental en présentant les travaux réalisés pour la restauration de l'église paroissiale Notre Dame et du Baptistère. Une plaque trophée sera prochainement inaugurée lors de la remise de ce prix en présence des différents partenaires organisateurs.

Laurence Peyrol-Viale et Thierry de Cabissole

## Apéritif de clôture de la fête votive

En clôture de cette belle édition de la Fête Votive, un moment de partage et d'échanges a été organisé autour d'un buffet par l'équipe municipale le 15 Août à 18 heures Place des Tours.

Le discours de bienvenue de Madame la Maire a été l'occasion de remercier chaleureusement tous les acteurs de la vie associative, les commerçants, les employés municipaux qui œuvrent pour le dynamisme et le vivre-ensemble dans notre village.



# En attendant Noël...

**MARCHE DE NOËL:** Le **Dimanche 10 décembre 2023** aura lieu le traditionnel marché dans les rues du village où, un verre de vin ou de chocolat chaud à la main, au gré de vos déambulations, vous pourrez trouver une idée cadeau originale, vous restaurer ou simplement profiter de l'ambiance. Les commerçants, quelques associations ainsi que la municipalité seront ravis de vous accueillir, petits et grands. Vous serez informés ultérieurement du programme de cette journée par affichage, sur le site internet de la mairie, par l'inscription à la newsletter numérique en mairie ou par l'application gratuite Panneau Pocket sur votre smartphone.



**LE REPAS DES ANCIENS :** Afin de nous retrouver dans une ambiance chaleureuse, le CCAS conviera pour un déjeuner festif les anciens du village le **Judi 14 décembre**, à la salle des fêtes de Malemort du Comtat. Monsieur Alan FLOR assurera l'animation musicale pour notre plus grand plaisir!

Nous remercions chaleureusement la municipalité de Malemort du Comtat qui nous met gratuitement à disposition sa salle depuis quelques années maintenant, et sans laquelle nous serions dans l'impossibilité de réunir les nombreux convives invités.

Les personnes concernées recevront un carton d'invitation précisant les horaires et l'organisation de cette après-midi de partage, de chaleur humaine ... et de plaisir pour nos papilles et nos oreilles !  
Bloquez d'ores et déjà cette date et à très vite !

**POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE :** Cette année, la municipalité a choisi de surprendre les enfants en offrant non pas un spectacle, mais une expérience qui, nous l'espérons, les ravira : une ferme itinérante, «les Fermiers en herbe», s'installera Place des Tours le **Vendredi 22 décembre 2023**.

En petits groupes, sur le temps scolaire, accompagnés de leur maîtresse, les enfants auront l'occasion de brosser l'âne et le poney, de nourrir les moutons, caresser les lapins... Malheureusement, pas de volailles en cette période propice à la grippe aviaire. Les activités proposées, encadrées par des professionnels, seront adaptées à l'âge des enfants.

La dernière semaine d'école, peut-être le Père Noël fera-t-il également une apparition, autour du goûter organisé par la municipalité à l'école ?



## Festival "Par les sons qui courent"

L'association "Le Collectif pernois" a organisé cet été un tout nouveau festival de musique itinérante autour du Mont Ventoux, intitulé "Par les sons qui courent". C'est un festival, en collaboration avec uNopia, un collectif de musiciens itinérants proposant des concerts de musique classique à bord d'un camion-scène, qui a pour mission de diffuser la musique classique (mais pas que !) autour du Mont Ventoux, dans les plus belles communes, proposant au public (comme aux artistes) un cadre exceptionnel pour faire résonner et rayonner la musique.

L'association bénéficiant du fonds LEADER du Parc Ventoux pour cette édition, aucune participation financière n'a été demandée aux communes.

C'est ainsi que la commune de Venasque a eu la chance d'être choisie pour prendre part à ce beau projet.

La soirée du 30 juin a commencé par un repas musical Place de la Planette accompagné par le Quintet de Pioche, groupe local composé d'un accordéon, clarinette, guitare, contrebasse et chant qui nous a entraîné dans un voyage musical en Europe de l'est à travers la musique klezmer et la musique traditionnelle des Balkans.

Puis la soirée s'est poursuivie Place du Presbytère par Elle, une création originale spécialement conçue pour

l'aventure uNopia un spectacle mêlant musique et théâtre : trente minutes avant de monter sur scène, un pianiste voit sa vie défiler et s'interroge...«Que peut la musique ?» Le texte, écrit et joué par François Michonneau, a exploré avec humour les mystères de la musique. Au piano, Guilhem Fabre a donné vie aux œuvres de Mozart, Beethoven, Sibelius, Prokofiev, Schubert et Haendel, dans un écho empli de poésie.

Un ciné-concert avec diffusion de films de Buster Keaton sur la musique du Quintet de pioche a clôturé ce bel événement, qui a ravi le public venu nombreux des villages alentours.

Muriel Pham-Trong

## Le Trac a présenté sa nouvelle création à Venasque

Le vendredi 28 juillet, sur la Place des Tours, le Trac (Théâtre Rural d'Animation Culturelle) a présenté sa nouvelle création « Génie nature ou la comédie des sous-bois » devant quelques 200 spectateurs. Pari réussi ! L'histoire se déroule dans le pays du Ventoux, où une troupe théâtrale s'apprête à répéter et à jouer, en pleine nature, deux textes de leur répertoire, «Le génie de la forêt » d'Anton Tchekhov et «Arlequin, serviteur de deux maîtres» de Carlo Goldoni. Mais, pendant leurs répétitions, un chœur de personnages énigmatiques s'invite dans la vie et le jeu de la compagnie. Tout bascule et se bouscule autour de questions brûlantes de notre époque. Les mots de Vincent SIANO président du Trac et scénariste -metteur en scène de cette tragi-comédie humaine parlent d'eux-mêmes :

« Parce que l'écologie, le respect de la nature sont l'affaire de tous et de chacun, puissent-ils, au-delà du divertissement, nous amener à une réflexion sensée, juste et équitable pour la planète ! ».

Ce spectacle gratuit était programmé dans le cadre des « Rendez-Vous du Parc », proposés par le Parc naturel régional du Mont Ventoux et soutenus par les programmes européens LEADER et FEADER et divers partenaires, le Département de Vaucluse et la Région Sud. Merci à l'association et à tous les comédiens pour cette belle soirée théâtrale dans un cadre naturel où s'invitait au loin notre magnifique génie nature, le Mont Ventoux.



# Les nouvelles de l'école

Chers lecteurs, cette rentrée était très atypique, d'entrée le thème des JO était donné. Nos maîtresses et agents communaux ont fait preuve d'originalité sous leur déguisement et accompagnées d'une musique très énergique (Le coach de Soprano), elles ont accueilli les 59 élèves et leurs parents dans la cour.

**La répartition est la suivante :**

**18 élèves** en maternelle avec **Mme Joly**

**17 élèves** en CP/CE1 avec **Mme Casu**

**24 élèves** en CE2/CM1/CM2 avec **Mme Bernhardt-Boulmehader**

Mme Bernhardt-Boulmehader n'est plus directrice, la fonction est tenue par Mme Casu qui en a obtenu la charge lors du dernier mouvement de personnel de L'Education Nationale.



## Liaison parents/école

Une grande nouveauté cette année : dans le cadre ENT (Environnement numérique de Travail), l'école sera en liaison directe avec les parents par l'application ONE (Application en ligne Ecole Numérique). Nos maîtresses ont suivi la formation l'année dernière pour la première prise en main de ce logiciel de communication (identique à celui que l'on retrouve au collège). Il permettra de donner diverses informations sur les projets pédagogiques, les interventions, les manifestations... et surtout celles du cahier de texte. Ce nouveau mode de communication ne se substitue pas au cahier de liaison.

Cette année, les évaluations nationales se dérouleront au 1er trimestre pour les CP/CE1 ainsi que celles des CM1 (nouveauté pour ces derniers).

## Les projets pédagogique

### La lutte contre la violence à l'école

Dans le cadre du dispositif pharee (programme contre le harcèlement à l'école), tous les élèves vont bénéficier de 10 heures d'enseignement contre la violence et le harcèlement à l'école. Ils seront aussi sensibilisés sur le harcèlement pratiqué sur le cyberspace. Nous sommes une petite école, protégée mais il est important de sensibiliser et de donner les outils nécessaires pour lutter contre cette violence dès le jeune âge.

La Charte du Vivre ensemble sera rédigée en concertation par les enfants des 3 classes. Signée par les élèves et le personnel encadrant, elle sera affichée sous le préau. Cette année, le chapitre sur les violences à l'école sera évoqué et travaillé en corrélation avec le dispositif phare.

### Une année de JO

Cette rentrée se fait sous le thème des Jeux Olympiques et restera le fil conducteur de l'année.

Durant le 1er trimestre, 10 séances de piscine à L'Isle-sur-Sorgue les vendredis matin sont programmées pour les CP/CE1/CE2. (programme financé totalement par la mairie).

Et durant toute l'année pour tous les cycles, athlétisme, base-ball, basket et pétanque seront au programme toujours avec l'aide matérielle et d'un intervenant COVE.

### Le projet provençal

Pour la 2ème année, l'école dans son ensemble poursuit son programme Provençal. Nous rappelons que l'école est Centre de langue renforcé depuis l'année dernière. Matière pluridisciplinaire puisque tout est prétexte à parler le provençal, même en sport.

### **Le fil rouge :**

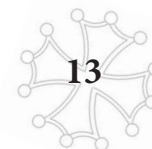
Cycle piscine 10 séances pour les CP CE1 CE2

. Visite au Quinsan pour un atelier intergénérationnel

. Préparatifs pour les fêtes de fin d'année (spectacle, goûter, cartes de vœux...)

A très vite pour d'autres nouvelles...

Cécile Leroy



## Le garde champêtre vous parle



### Les dépôts sauvages en dehors des conteneurs de tri sélectif

Alors que nous sommes de plus en plus sensibilisés aux problèmes environnementaux, comme dans de très nombreux villages en France, Venasque est confronté au fléau des dépôts de déchets en dehors des conteneurs dédiés au tri sélectif.

Une pratique qui non seulement ternit l'image du village mais coûte également cher à la collectivité, puisque les agents des services techniques doivent régulièrement intervenir sur les sites pour ramasser les déchets qui sont déposés au sol.

Il semble nécessaire de rappeler que déposer des déchets à côté des containers est considéré comme un dépôt sauvage.

Les auteurs de ces dépôts peuvent être sanctionnés par des contraventions allant de 68€ à 1500€ lorsqu'il sont effectués à l'aide d'un véhicule (Art R 635-8 du code pénal).

De la même manière, le dépôt d'ordures dans un conteneur inadapté par la nature du déchet déposé est sanctionné par une contravention de 2ème classe (Art R632-1 du code pénal).

Ces pratiques sont inacceptables et incompréhensibles dans la mesure où des solutions sont à la disposition de tous pour pouvoir évacuer ces déchets de façon écoresponsable.



## Un bel été à l'Office de tourisme

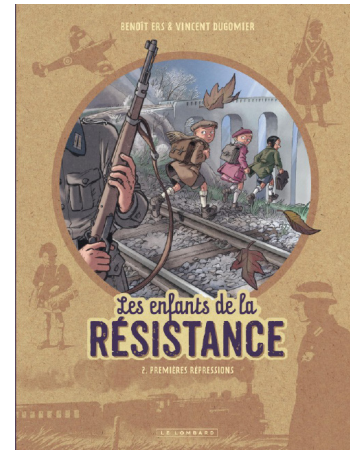
Le bureau saisonnier d'information touristique de Venasque est ouvert chaque année d'avril à octobre, et connaît une belle fréquentation pendant sa période d'ouverture. Les touristes étaient au rendez-vous dès le mois d'avril et si la haute saison a été marquée par une légère baisse de la fréquentation, en particulier au mois de juillet, le mois d'août et l'arrière-saison ont enregistré une nette augmentation des touristes. Cependant, les températures élevées et l'augmentation des prix pourraient avoir freiné l'enthousiasme des visiteurs cet été.

4630 personnes ont été accueillies et renseignées à Venasque durant cette saison 2023. Si les visiteurs français restent la principale clientèle, de nombreux étrangers (10%) ont fréquenté le bureau. Nous constatons que la clientèle européenne est revenue nombreuse en 2023, principalement les Allemands, les Belges et les Néerlandais. De même, les Américains semblent bien de retour. La demande principale des visiteurs était le plan du village avec les monuments à visiter, mais également les itinéraires de randonnée, les circuits vélo et les sites d'escalade.

L'office de tourisme sera ouvert toute la journée le 10 décembre pour le marché de Noël et vous donne rendez-vous en avril 2024

# Des nouveautés à la bibliothèque

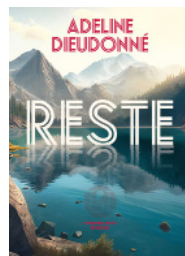
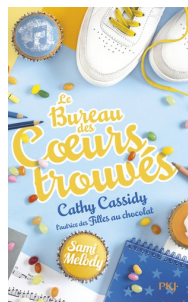
## Les BD jeunesse/ado



### Les enfants de la résistance

- Tome 1 - Premières actions
- Tome 2 - Premières répressions
- Tome 3 - Les deux Géants
- Tome 4 - L'escalade
- Tome 5 - Le pays divisé

- Tome 6 - Désobéir
- Tome 7 - Tombés du ciel
- Tome 8 - Combattre ou mourir



## Romans/Romans policiers/Romans jeunesse

- Reste - Adeline Dieudonné
- Sous le soleil ne soledad - Laurence Peyrin
- Personne de doit savoir - Claire MCGOWEN
- Robin Hood - tome 4 -Drones bagarres et destruction - Robert Muchamore
- Le bureau de coeurs trouvés - Cathy Cassidy

## Notre bibliothèque change de visage et refait un nouvel espace jeunesse



### Animation Halloween

Mardi 31 octobre 2023 à 18h



Type d'animation : jeu  
 Par le service Culture et Patrimoine de la CoVe  
 Dès 10 ans

Préparez-vous à une Soirée d'Halloween ensorcelante à la bibliothèque! Rejoignez-nous pour une compétition acharnée entre sorciers, où 4 équipes s'affronteront pour décrocher la coupe! Au programme : énigmes, potions et jeux...Alors, à vos baguettes...prêts...partez!

Gratuit sur réservation au 04 90 30 23 69

### Ateliers de Noël

Dimanche 10 décembre 2023 de 14h30 à 16h00

Comme chaque année pour le marché de Noël Chrystel et Catherine auront le plaisir de vous accueillir pour les ateliers enfants à partir de 3 ans( avec l'aide d'un adulte).

- 14h30 - un cadre de Noël
- 15h00 - un sapin en feutrine
- 15h30 - un père Noël en macramé
- 16h00 - un renne de Noël

# La Serena



Corinne et Pierre se sont installés dans une maison de la Grand'rue en Novembre 2022, maison dans laquelle Corinne a passé son enfance entre ses parents et son frère Bruno.

Petite fille de Julien Ruel, maire de Venasque de 1969 à 1975, arrière petite fille d'Alfred Tondut boulanger (le four est toujours dans la maison : les villageois lui apportaient la farine et il faisait le pain), la famille Ruel est venasquaise depuis des générations.

A 19 ans, elle s'installe à Montpellier pour ses études, devient professeure des écoles, métier qu'elle pratiquera durant trente ans. Pendant vingt ans elle a fait son travail avec passion, puis petit à petit les conditions de travail d'enseignante lui pèsent. Entière et passionnée elle ne peut se contenter d'à-peu-près, elle quitte l'Education nationale en juillet 2023.

Il y a cinq ans grâce à Linda Richmond qui lui a donné de la laine cardée, elle découvre la pratique du feutrage opération qui consiste à fabriquer du textile en utilisant un foulon (outil en bois) avec lequel elle masse les fibres de laine. Cette action mécanique associée au savon de Marseille et à de l'eau chaude lui permet de réaliser des objets de décoration intérieure très variés.

Cette technique est ancestrale, déjà utilisée par les Romains, le feutre était trempé dans l'eau et foulé aux pieds, les Mongols se sont aperçus que lorsque les animaux perdaient leurs poils et marchaient dessus, il en résultait une matière solide et imperméable qu'ils utilisèrent pour recouvrir les yourtes.

Corinne, novice en la matière décide de faire une formation chez Catherine à Saint-Rémy-de Provence puis de se lancer dans la réalisation de lampes, foulards en soie, galets et autres objets de décoration qu'elle exposera dans différents lieux tout en continuant son activité professionnelle.

A présent, libre, dans sa boutique-atelier qui restera ouverte toute l'année, elle a trouvé pleinement à se réaliser dans cet artisanat d'art privilégiant le circuit court, travaillant avec des artisans locaux: pour la laine avec Julie qui a un élevage à Bedoin "Les pagas du Ventoux" Pour le coloris avec Chantal "Pastellière d'un jour" qui réalise de la teinture végétale à la Roque sur Pernes.

Elle s'investit pleinement et avec bonheur dans ce nouveau chemin, elle a plaisir à partager sa passion avec clients et curieux, elle aime ces échanges qui lui apportent autant qu'elle donne.

Corinne, plus sereine, est heureuse, avec sa nouvelle activité de contribuer au dynamisme déjà existant de notre beau village.

Bienvenue Corinne!

**Catherine Planchot**



# Le World Cleanup Day à Venasque



Le samedi 16 septembre eut lieu la journée du grand nettoyage de la planète, appelée "**World Cleanup Day**". Pour Venasque, cette intervention était prévue comme l'an dernier au Pont du Rieu sur les terrasses de la montée de l'Ascle. Il fallait finir le travail commencé en 2022 sur l'ancien lieu de vie d'un ermite des collines.

Ce jour-là, la pluie rendant ce terrain impraticable, c'est dans le lit de la Nesque et sur les bords de la D4 en montant au village, sous la houlette de monsieur Bruno Ruel, que se reporta l'attention des bonnes volontés. Ce fut, comme on dit, une «bonne pioche». Furent enlevés : une dizaine de pneus, de nombreux plastiques agricoles, un vélo rouillé datant des années 60 , deux matelas, des bouteilles et canettes.

Quelques jours plus tard, le lycée professionnel La Ricarde de L'Isle sur la Sorgue, nous proposa 17 de ses élèves pour intervenir sur le point noir de Venasque, les fameuses terrasses de l'Ascle. Il vous en souvient que ce lycée, par une convention triennale (qui se renouvellera en 2023-2024), nous aide à entretenir nos deux cours d'eau, à enlever les embâcles et à tronçonner les arbres morts de la ripisylve. Ces jeunes gens souhaitaient aussi enlever les monstres et autres déchets ménagers qui se trouvaient éparpillés autour de leur lieu d'intervention. La benne de la CoVe fut remplie d'une volumineuse bâche en plastique rigide, d'un four à gaz, de moteurs électriques, de grillage à poules, de barres de fer qui devaient servir de poutres à un poulailler et un clapier, de fenêtres en bois aux vitres cassées, d'innombrables parpaings. Les élèves remplirent 3 sacs de chantier de bouteilles de verre. Ce lieu, après cette deuxième année d'intervention, est maintenant propre. Nous laissons ainsi la nature reprendre sa place. Et comme le montre la photo d'un arbre aux racines exubérantes, cette nature y fait de l'art rampant. Merci à tous les bénévoles, adultes comme lycéens, qui donnent leur temps durant cette journée de façon très discrète mais efficace. Merci à Jean-Pierre Saussac avec son association **La Nesque Propre**, qui non seulement est présent physiquement, mais de surcroît fournit gants, t-shirts et sacs à gravats.

Thierry de Cabissole

## Création de l'Atlas de la Biodiversité Communale

Depuis la rentrée de l'année 2023 et jusqu'en avril 2026, Venasque s'engage dans une initiative environnementale d'envergure : l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), **porté par le Parc naturel régional du Mont-Ventoux et financé à 80% par l'Office Français de la Biodiversité**. En collaboration avec Le Beaucet, Mazan, Méthamis, Mormoiron, Saint-Didier, Saint-Pierre-de-Vassols et Villes-sur-Auzon, ce projet est une étape cruciale vers la préservation du patrimoine naturel local.

L'ABC a des objectifs clairs : améliorer les connaissances sur la biodiversité du territoire, mobiliser les citoyens et les sensibiliser à l'importance de notre faune et flore locales, et renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme.

**Ce projet est suivi par Jean-Claude CARRON, conseiller municipal.**

**Prochaines étapes :**

**Décembre 2023 : lancement des réunions publiques de présentation de l'ABC**

Venez découvrir en détail les objectifs du projet et participez activement en partageant vos idées. Votre présence compte pour faire de cet atlas une réussite collective !

**Janvier 2024 : création et animation des Groupes de Travail**

Composés d'élus, de résidents volontaires, d'acteurs socio-économiques du territoire et d'associations locales, ils servent à débattre et enrichir le projet en proposant des animations et actions naturalistes à l'échelle communale, et à contribuer aux inventaires grâce à leur connaissance du territoire.

**Février 2024 : début des inventaires naturalistes**

Les équipes du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, du Groupe chiroptères de Provence, du Conservatoire des Espaces Naturels de PACA, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de PACA et du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles recenseront le maximum d'espèces et d'habitats naturels, des reptiles aux oiseaux, en passant par les chauves-souris et les insectes.

**Printemps à Hiver 2024 : déroulement des sorties de l'ABC**

Des rendez-vous sur le thème de la biodiversité animés par des professionnels du territoire auront lieu toute l'année : inventaires participatifs, conférence, sortie nature, projection, atelier, etc.

**Comment participer :**

Faites entendre votre voix en remplissant le questionnaire participatif en ligne <https://framaforms.org/de-nouveaux-atlas-de-la-biodiversite-communale-abc-dans-8-villages-du-parc-naturel-regional-du-mont>

Contribuez directement en partageant vos observations d'espèces sur GéoNature Citizen <https://observation.pnrsud.fr/fr/home>

Pour en savoir plus sur l'utilisation de la base de données naturalistes grand public, consultez le guide disponible sur le site du parc : <https://www.parcduventoux.fr/nos-actions/la-biodiversite/latlas-de-biodiversite-communale-abc/>

**Des questions ou des idées à partager ?**

N'hésitez pas à contacter Noémie Lassauge, la chargée de projet ABC du Parc, à l'adresse suivante : [noemie.lassauge@parcduventoux.fr](mailto:noemie.lassauge@parcduventoux.fr) ou par téléphone au **04 90 63 22 74**. »

# Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine rouvre ses portes et change d'identité



Le 14 septembre dernier, à l'occasion du lancement des Journées européennes du Patrimoine, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (**CIAP**) situé à Carpentras dans l'ancien couvent des Bernardins, a rouvert ses portes après plusieurs années de fermeture pour travaux. Cet espace culturel de proximité a été doté d'une nouvelle identité, le Forum des patrimoines. Il présente et valorise de manière didactique l'architecture et les patrimoines du territoire de la CoVe, et constitue l'outil de référence du Pays d'art et d'histoire.

Pour mémoire, le label a été renouvelé au mois de mai dernier avec la signature à Venasque d'une nouvelle convention décennale entre la CoVe et le ministère de la Culture. Labellisée depuis 1998, la CoVe est actuellement le seul Pays d'art et d'histoire en Vaucluse.

Le Forum des patrimoines regroupe des salles d'exposition permanente et temporaire, un centre de documentation et un espace dédié aux ateliers éducatifs. Il est la porte d'entrée du Pays d'art et d'histoire, un lieu de ressources et d'information, un lieu de débat et d'animation culturelle pour tous les publics, les habitants, les passionnés du patrimoine mais également les touristes.

De nombreuses activités seront proposées tout au long de l'année, le programme complet est disponible sur le site de la Cove, dans les bureaux d'information touristique, les bibliothèques et les mairies.

Le Forum des patrimoines est ouvert à tous et gratuit, il vous emmène voyager à travers les siècles dans les 25 communes du Ventoux – Comtat Venaissin.

Poussez les portes du Pays d'art et d'histoire!



## Journées européennes du Patrimoine 2023

Cette année encore, les Journées européennes du Patrimoine ont été un succès sur le territoire en accueillant plus de 3000 visiteurs. L'offre était riche : 53 animations proposées dans 16 communes du territoire, dont 19 étaient organisées par les agents du service Culture & Patrimoine. Deux visites phares ont été très appréciées du public : la visite commentée du Palais de Justice et la visite animée par la compagnie Mâaloum de l'ancienne Graineterie Roux située à Carpentras, bâtiment classé monument historique industriel et propriété de la CoVe.

A Venasque, l'animation musicale proposée au baptistère par Bernard Allègre, médiateur du patrimoine de la Cove et Nicolas Constans, clarinetiste, la visite de l'église Notre-Dame ainsi que l'exposition d'anciennes photographies de Venasque, orchestrée par les Amis de Venasque dans la salle voutée, ont attiré plus de 700 visiteurs sur le weekend.



**Dominique Plancher**

Vice présidente à la CoVe en charge de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme

## Le Foyer Laïque

Afin de rendre plus dynamique le marché de Noël, nous investirons cette année sur de nouvelles activités dont les promenades à dos d'âne et le coin du père Noël.

Nous tiendrons également un stand de vente de sapins pour les villageois-e-s et promeneurs.

Un repas convivial sera proposé le midi et des douceurs seront à déguster toute la journée avec un chocolat ou un vin chaud pour les plus grand-e-s.

Des ateliers auront lieu à la bibliothèque pour fabriquer les lanternes de la traditionnelle descente aux lapions.


Nous vous souhaitons un bel automne et de belles fêtes de fin d'années.

Chaleureusement,

L'équipe du foyer laïque

Pré-commandes

### VENTE DE SAPINS



**LIVRAISON**  
LE 1ER DÉCEMBRE

A récupérer devant l'école entre  
16H30 et 18H30

### BON DE COMMANDE

Nom et prénom :

Taille	Prix	Quantité
0,80 - 100 cm	26,25 €	
100 - 150 cm	33 €	
150 - 200 cm	55 €	
200 - 250 cm	75 €	

Bons de commandes à restituer  
le 10 novembre au plus tard.  
Règlement par espèces ou chèque  
(à l'ordre du foyer laïque).

## La gym volontaire



L'association de gymnastique volontaire de Venasque / La Roque sur Pernes, a repris les COURS DE GYM le 12 septembre.

Chaque **MARDI à 10h30** soit au stade, soit à la salle romane si le temps n'est pas favorable.

Nous sommes une petite équipe d'une dizaine de filles ( les garçons sont acceptés) qui prend plaisir à entretenir son corps, et à faire des exercices sur les conseils avisés d'Angélique notre très dynamique prof de sport.

Avis à celles et ceux qui veulent essayer gratuitement et pourquoi pas nous rejoindre, vous serez les bienvenus !



Chers membres, chers amis,

La saison d'été 23 se termine, la 2ème pour moi à la présidence du Comité des Fêtes. Nous avons décidé de réduire le nombre d'événements afin de préserver la tranquillité des riverains durant les mois de juillet et août, chose faite, en passant de 10 à 7 soirées d'activités.

Les festivités se sont très bien passées, à l'exception du Chant des Collines qui a été annulé pour cause de météo. A date, les comptes sont à l'équilibre.

Les 4 Apéritifs Musicaux de la Fontaine, la soirée CinéVenasque et la Fête Votive ont rencontré un joli succès auprès des habitants du village et des touristes. Particulièrement la Fête Votive, avec son format sur 2 jours, plus qualitative et très animée. Nous n'avons pas pu cette année avoir d'activité la journée du 15 août pour des raisons de calendrier et de logistique, mais cela est prévu en 2024.

Je tiens à remercier nos membres pour leur présence et leur travail, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la réussite de nos diverses festivités.

Bravo, sans vous, rien ne serait possible !

Merci également à la mairie et toute son équipe pour leur soutien et leur confiance. L'hiver arrive, comme vous le savez, toujours pas de possibilité de festivité jusqu'aux beaux jours.

Cela changera bientôt, à l'horizon 2025, avec la création de la nouvelle salle polyvalente, tant attendue et dont le permis de construire est enfin accordé.

En décembre, dans les rues du village, il y aura le Marché de Noël. Nous y participerons aux côtés du Foyer Laïque, que je félicite pour sa disponibilité à faire rêver les petits et les grands.

Je souhaite également féliciter toutes les associations qui font vivre le village, le Tennis Club, les Amis de Venasque, la Mam, et les autres... Je me rends compte aujourd'hui ce que représente le monde associatif, de l'engagement personnel et bénévole de chacun, parfois ingrat et difficile. Mais quand, au petit matin, je vois tous les membres et amis se joindre à nous pour « donner la main », porter, installer et décorer ; les doutes et inquiétudes s'éloignent.

Le soir venu, la fête peut commencer. Il est important de maintenir toutes ces activités pour les habitants du village et ses visiteurs.

Essayons d'arriver tous ensemble à trouver le bon équilibre, afin que chacun vive dans la paix que mérite Venasque.

Bel Hiver à toutes et tous et très belles fêtes de fin d'année!

Bien à vous,

**Thomas Dufour**  
Président du CFV



# Les Amis de Venasque

## Le mot du président

Chères Amies, chers Amis,

Dans toute société, association, entité, ouverte et organisée, il peut être parfois question de conflit entre générations. Vous savez, la confrontation avec ces jeunes loups aux dents longues qui poussent vers la porte de sortie leurs aînés ! Hélas, pas de ça chez les Amis de Venasque. Et je le regrette ! Quand on adhère à notre association, on y reste fidèle pratiquement toute sa vie. Nos cadets (à part quelques rares exceptions) ne semblent pas intéressés par notre palette d'activités. Ce qui fait que la moyenne d'âge est raisonnablement élevée. J'aimerais tant avoir des échanges, même vifs, avec de jeunes membres, aux visions novatrices, avançant à grands pas, hardis, aptes à bâtir sur nos fondations sans ruiner l'existant. Il me faudra attendre. Un jour, naîtra leur intérêt pour notre belle association et du haut de mon grand âge je serai alors spectateur de son évolution et de sa pérennité. Le témoin sera alors transmis.

En y regardant de plus près, nos activités sont principalement ludiques et sont programmées en journée. Et que font les jeunes en ces moments ? Ils travaillent bien sûr et c'est une satisfaction pour eux. Nous avons donc mis au point une magnifique machine, bien rodée, qu'ils pourront utiliser à leur guise quand leur carrière professionnelle fera relâche !

Une nouvelle session démarre. Notre conseil d'administration a planché, une fois de plus, pour mettre au point un programme diversifié qui puisse répondre aux souhaits du plus grand nombre. Tenez-vous au courant en consultant ce bulletin de liaison. Je me satisfais de jeter un regard par-dessus l'épaule, pour mesurer le chemin parcouru, constater le plaisir apporté aux adhérents et jauger notre collaboration à la vitalité de la commune, aussi apercevoir au loin les parrains qui ont planté les racines de l'association.

Elles sont encore loin, mais par anticipation j'ai grand plaisir à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année entourés des vôtres. Pour celles et ceux qui seront seuls, dites-vous qu'un ami n'est jamais très loin ! Alors...

## Balade au clair de lune

Ressortez vos lampes frontales, elles vous seront utiles pour la balade nocturne prévue le samedi 25 novembre. Les habitués savent à quoi s'attendre. Les autres, qui veulent tenter cette aventure originale, se rendront au rassemblement fixé à 16 heures, sur le parking de l'ancien marché aux cerises, en bas de Venasque. Les voitures se rendront ensuite au départ d'une randonnée, qui mènera le groupe vers un refuge de chasseurs. Là, une soirée conviviale, toujours très animée, donnera le temps à la nuit de s'installer.

Après le repas pris en commun, s'effectuera le retour vers les voitures par un chemin illuminé des rayons de notre fidèle et poétique satellite naturel.

L'association prendra en charge l'apéritif et les grillades. Se munir de ses couverts.

**Inscriptions au plus tard le mardi 21 novembre en contactant :**

**Claudine Martin      06.28.59.05.75**

**Françoise Jaussoin    04.90.66.16.77/ 06.23.48.16.54**

## La balade du mercredi

Les rendez-vous ont lieu les mercredis à 9 heures, place des Tours, pour de belles et douces promenades sans grandes difficultés, souvent proches de Venasque. Juste ce qu'il faut pour entretenir la forme.

**Contact : Santina Lauret : Tél. 04.90.66.03.55**

## Belote

Les rencontres ont lieu un vendredi sur deux, à 20h30, salle romane. Le calendrier du trimestre à venir est le suivant :

- le vendredi 6 octobre      (à la mêlée),
- le vendredi 20 octobre     (par équipes formées),

- le vendredi 3 novembre (à la mêlée),
- le vendredi 17 novembre (par équipes formées),
- le vendredi 1er décembre (à la mêlée),
- le vendredi 15 décembre (par équipes formées),
- le vendredi 29 décembre (à la mêlée).

**Contact : Francis Favier: Tél. 04.90.66.07.82**

### **Atelier de loisirs créatifs**

Sylviane Garcia, animatrice de cet atelier, propose des après-midi où les participantes pourront exercer leurs talents de créatrice, apprendre à confectionner différents objets pour leur maison ou pour offrir : coussins, sacs, pochettes, sets de table et bien d'autres choses. Elles pourront aussi apprendre des méthodes de couture pour effectuer le boutis, le patchwork, l'appliqué, la broderie aux rubans, le piqué-libre (machine), un peu de cartonnage et la couture "écoresponsable".

Les séances ont lieu tous les mercredis, de 14 h à 17h 30, dans la salle romane.

**Contact : Sylviane Garcia: Tél. 06.20.75.17.04**

### **Bridge**

Il y a exactement vingt ans, Edith portait la section bridge sur les fonts baptismaux. Pour commémorer cet événement, elle invite ses partenaires de jeu à le fêter comme il convient autour d'un verre et d'un repas "Au Petit Chose", place de la Fontaine à Venasque, le vendredi 27 octobre, à 18 heures. Le meilleur accueil sera réservé à toute personne désirant rejoindre le groupe.

L'association des Amis de Venasque offrira l'apéritif.

Les rencontres ont lieu chaque lundi, de 15 heures à 18h 30, dans la bibliothèque municipale.

Afin d'étoffer ses effectifs, Edith lance un appel pour le recrutement de nouveaux membres. Les futurs candidats, qu'ils soient joueurs confirmés ou débutants, seront les bienvenus. Ces derniers bénéficieront de conseils pour leur initiation ou leur perfectionnement.

**Contact : Edith Guéninchault. Tél. 04.90.66.60.51: E-mail : espuys@aol.com**

### **Pétanque**

ATTENTION: programmées les mardis depuis des lustres, nos séances de boules auront lieu désormais les mercredis. Celles et ceux, débutants ou non, souhaitant intégrer le groupe de boulistes, seront accueillis dans une ambiance des plus cordiales chaque mercredi, à 14 heures, place des Tours. S'il pleut le mercredi, les rencontres seront reportées au lendemain jeudi, même heure, même lieu.

**.Contact : Daniel Rolland Tél. 04.90.66.04.71**

### **Tarot**

Ouvertes à tous, les veillées tarot ont lieu un mercredi sur deux, à 20 h 30, dans la salle romane.

Les prochaines séances auront lieu selon le calendrier suivant:

- les mercredis 11 et 25 octobre,
- les mercredis 8 et 22 novembre,
- les mercredis 6 et 20 décembre.

**Contact : Michel Jaussoin Tél. 04.90.66.16.77**

### **Scrabble**

Cette nouvelle section, léguée par l'association Tourne-Page, que les Amis de Venasque ont prise en charge récemment, réunit déjà un noyau de participants qui ne demande qu'à se développer. Si vous êtes intéressés par ce jeu, qui maintient les cellules grises en bon état de fonctionnement, notez le rendez-vous de rencontres fixé tous les jeudis à 17 heures, dans la bibliothèque municipale.

Pour plus d'informations, s'adresser à la responsable ci-dessous :

**Contact Mireille Ortholan - Tél. 04.90.66.08.47**

Francis Favier



# 2023, une édition swing'in Venasque exceptionnelle !

Une programmation unique, des moments extraordinaires, un public enchanté, c'est ainsi que l'on peut résumer la deuxième édition du festival de jazz de Venasque ! Sans oublier un endroit toujours aussi magique, la place du Baptistère et un temps magnifique, propice à la réussite de Swing'in Venasque... Le tout à guichets fermés!

## Deux soirées «clavier» uniques

Pendant deux soirées, quatre groupes de musiciens se sont succédé pour le plus grand plaisir des amateurs de jazz mais aussi des nombreux vacanciers de passage à Venasque. Des groupes qui avaient comme point commun cette année, un clavier, piano ou orgue ! Quatre concerts, deux gratuits et deux payants ont résonné dans le magnifique village de Venasque au cours de ce festival.



## Du swing le premier soir...

C'est Emma'Swing trio qui a eu le grand honneur d'ouvrir ce festival le 23 juillet devant un public conquis par la voie de la chanteuse, Emmanuelle Rivault ! Pendant plus d'une heure, elle nous a proposé avec Sébastien Lalisce à l'orgue et Yann Violon à la batterie, un jazz mâtiné de soul des sixties, de blues, de chansons françaises et de rythmes latins. Pour prendre sa suite, c'est Eric Luter accompagné de jazz à 4 qui nous a transportés dans la musique de la «Nouvelle Orléans», non seulement avec sa trompette mais aussi avec sa voix! Le «crooner» scatteur a su envoûter très vite les très nombreux spectateurs, jeunes et moins jeunes qui n'avaient qu'une envie, danser! Jacques Silvert(sax et clarinette), Michel Prats (contrebasse), Charles Prévost (washboard) et Ahmet Gülbay (pianiste), les joyeux lurons de jazz à 4 l'accompagnaient pour ce concert endiablé ! Et pour finir par un bœuf aussi frénétique que joyeux...

## De l'émotion le second soir...

Il y en a eu effectivement beaucoup lors de cette soirée prestige qui a accueilli deux virtuoses exceptionnels. Ahmet Gulbay en a fait l'ouverture au piano accompagné de Sylvain Glevarec à la batterie et de Nicola Sabato à la contrebasse. Prince des boîtes de jazz de Saint Germain des Prés, Ahmet Gulbay nous a transportés dans les plus grands succès du jazz.

L'émotion est arrivée à son comble quand le Darius Brubeck quartet a pris la suite sous les ovations du public. Emotion due à la présence pour la première fois à Venasque de cette star internationale mais aussi en raison de la citoyenneté venasquaise de Darius Brubeck !

Le quartet, composé de Darius Brubeck (US) au piano, Dave O'Higgins (UK) au saxophone ténor, Matt Riddley (UK) à la contrebasse et Wesley Gibbens (UK) à la batterie s'est immédiatement emparé de la scène pour un voyage à travers le temps et le monde. Pendant plus d'une heure, Darius nous a fait partager son répertoire musical avec ses compositions, ses morceaux choisis d'Afrique du Sud et bien évidemment les grands standards de son père, Dave Brubeck, dont Take Five ! Le succès a été tel que Darius Brubeck quartet est revenu sur scène pour un rappel... !





### Darius Brubeck, président d'honneur de Swing'in Venasque

A l'issue du concert de Darius Brubeck Quartet, Darius Brubeck a été élevé à la dignité de Président d'Honneur du festival Swing'in Venasque. Le conseil d'administration de la **MAM** La **M**usique **A**doucit les **M**œurs a en effet décidé, en reconnaissance de sa contribution au rayonnement du Jazz, de l'élever à cette dignité. Immense artiste contribuant depuis toujours au développement et au rayonnement du jazz à travers le monde et notamment en Afrique du Sud, son pays « d'adoption », Darius Brubeck est aussi un citoyen de Venasque puisqu'il y possède une maison depuis de très nombreuses années. C'est à ce double titre que la MAM a souhaité honorer Darius Brubeck. Désormais, Darius Brubeck est « l'ambassadeur » de Swing'in Venasque et nous espérons sa présence lors des prochaines éditions.

### Des sponsors et des mécènes toujours plus nombreux

Si le public est de plus en plus important à partager le festival Swing'in Venasque, les sponsors et mécènes nous font aussi de plus en plus confiance... Cela témoigne de la popularité grandissante de ce festival mais aussi de sa qualité toujours plus élevée d'année en année! Les institutions publiques sont également présentes pour nous soutenir notamment la Mairie de Venasque, soutien de première heure et le département du Vaucluse. Parmi les mécènes, il y a aussi tous ceux qui font un don à l'association, parmi lesquels les adhérents, qui contribuent ainsi à son développement. Que tous ces soutiens soient vivement remerciés

### Un festival « off » plébiscité...

Pour la première fois depuis sa création, le festival Swing'in Venasque s'est offert une exposition photos et vidéos retraçant l'édition 2022. Les nombreux visiteurs ont ainsi pu admirer les photos des deux photographes du festival, Robert Hale et Philippe Croayne. Cette première exposition a connu un franc succès avec 388 visiteurs, couronnant ainsi le talent des deux photographes.

### Rencontre avec Darius Brubeck...

Autre nouveauté de l'édition 2023 de Swing'in Venasque, une rencontre avec Darius Brubeck organisée à la bibliothèque, juste avant son concert. Pendant près d'une heure, Darius a évoqué son parcours de musicien, son engagement en Afrique du Sud, sa relation avec son père Dave Brubeck, son attachement à Venasque auprès de participants extrêmement attentifs à ce grand artiste.

### Des bénévoles de plus en plus nombreux...

C'est grâce aux bénévoles que Swing'in Venasque se déroule dans de très bonnes conditions ! Sans eux, point de festival! Swing'in Venasque c'est une logistique très importante qui est déployée avant et après la manifestation. Tout commence avec le collage des affiches, la distribution de flyers et la mise en place des banderoles annonçant l'évènement que vous avez certainement dû voir ici ou là ! Ensuite, ce sont des centaines de chaises, des dizaines de tables, des barnums, des réfrigérateurs, des barrières de sécurité notamment qui sont transportées pour l'occasion. Sans oublier la scène et tout le matériel son et éclairage. Il y a également la cantine des bénévoles avec plus de 130 repas composés de délicieux plats préparés par des adhérentes, la buvette et bien d'autres tâches toutes utiles. Une fois le festival terminé, il convient de ranger tout le matériel et de nettoyer afin de laisser les lieux aussi propres que nous les avons trouvés. Tout ceci ne peut se faire qu'avec cette superbe équipe de bénévoles qui regroupait cette année 45 personnes! Un immense merci à tous!

### Revivez les concerts...

Le site [www.la-mam.fr](http://www.la-mam.fr) vous offre la possibilité de voir des vidéos des concerts de cette deuxième édition pour le plus grand plaisir de tous. Vous pouvez également voir les meilleurs clichés pris à cette occasion !

# Club de Tennis de Venasque



## École de Tennis

Cours de Tennis pour enfants, adolescents et adultes

- le lundi et le mercredi en fin d'après-midi

Renseignements et inscriptions pour tous, anciens et nouveaux, petits et grands, toute l'année (sauf vacances scolaires) par mail : [tennistcv@aol.com](mailto:tennistcv@aol.com)

Rappel :

- Les trois premiers cours sont gratuits pour tous les nouveaux inscrits, jeunes et adultes
- Le Club peut prêter des raquettes aux enfants

## Tennis pour l'Ecole Communale

Les initiations gratuites destinées aux enfants de l'école de Venasque vont reprendre dès le mois de novembre

## Cotisations et Licences

Les cotisations 2023/2024 (Licence FFT 2024 comprise), valables du 1er septembre au 30 août devront être réglées rapidement, la licence étant l'assurance de tous ceux qui utilisent nos courts.

Tarifs disponibles sur le site du club : [www.club.fft.fr/tennis.venasque](http://www.club.fft.fr/tennis.venasque)

## L'Assemblée Générale

Prévue courant octobre

## Travaux

- Pendant la première semaine d'octobre le grillage du court « d'en bas » sera entièrement refait (il a 43 ans!). Les codes d'accès aux courts seront changés à cette occasion
- Un mur d'entraînement est prévu entre les deux oliviers devant le terrain multisport
- Le remplacement des arbres morts est également prévu

## Devenir arbitre ou juge-arbitre

Pour tous ceux qui sont intéressés par l'arbitrage, le Comité de Vaucluse propose des formations d'arbitres de chaise et de juges-arbitres toute l'année : formation adultes ou Ecole d'arbitrage pour les 12-17 ans + d'infos sur [www.comite.fft.fr/vaucluse](http://www.comite.fft.fr/vaucluse), rubrique « Arbitrage »

## C'est déjà du passé

Le traditionnel tournoi de Doubles-Mixtes du mois d'août a été à nouveau l'occasion d'assister à des matchs passionnants qui se sont joués dans la bonne humeur et dans un excellent esprit sportif.



Pour toutes vos questions concernant le tennis à Venasque, envoyez un mail à [tennistcv@aol.com](mailto:tennistcv@aol.com) et n'oubliez pas de consulter la page Facebook du club : « [tcv venasque](#) »

# Quelles autorisations, pour quels travaux ?

## TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m<sup>2</sup> : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

## TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP
- Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

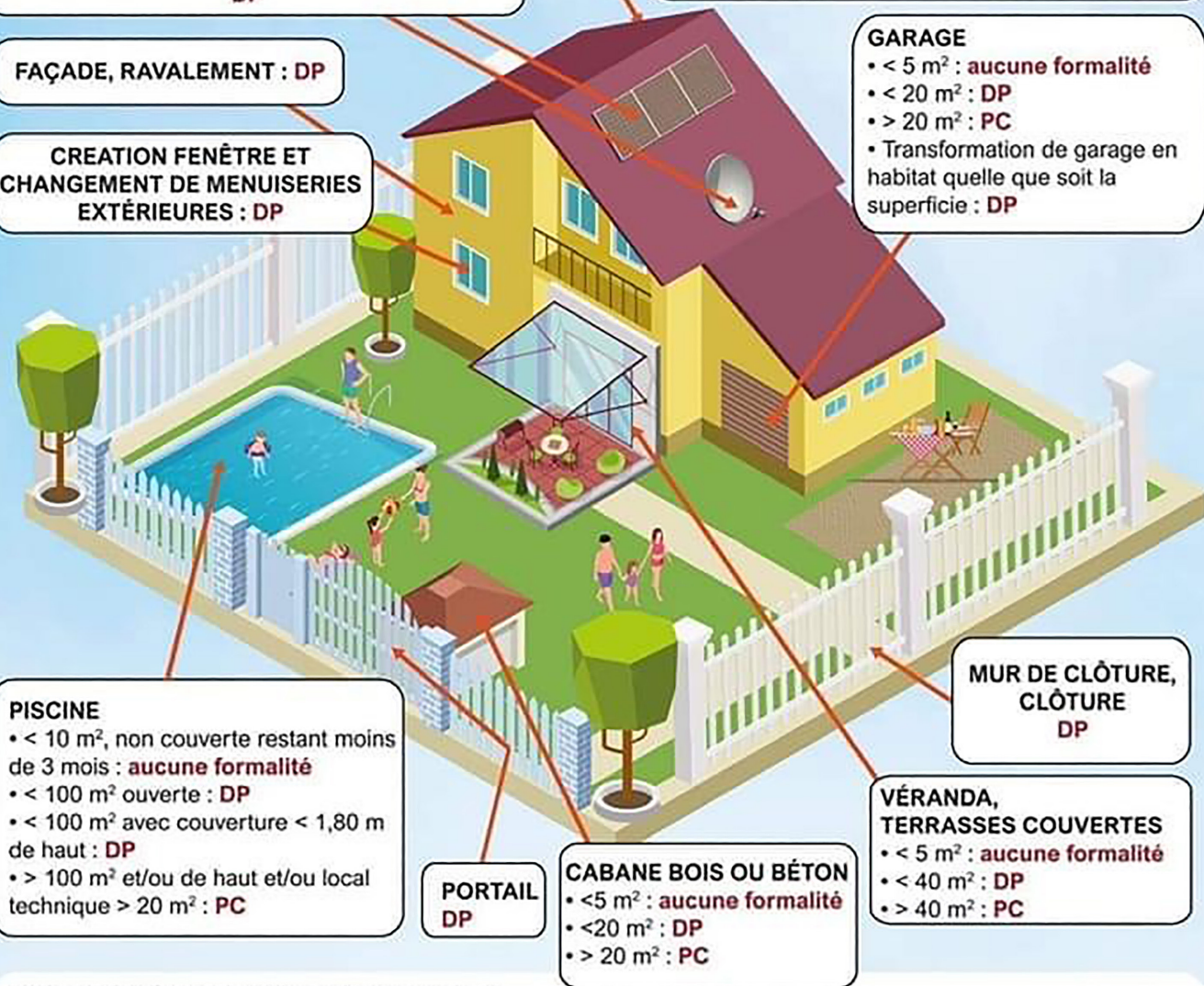
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

## GARAGE

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



## PISCINE

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

## VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 40 m<sup>2</sup> : DP
- > 40 m<sup>2</sup> : PC

PORTAIL DP

## CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

## DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

Même sans formalité, la construction doit respecter le document d'urbanisme, à savoir le PLU pour Venasque

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

## Séance du 5 juin 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023

### 1. Liste des décisions prises par Madame la maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

**Décision n° 8/2023** : Décision du Maire relative à la signature d'un contrat de maintenance pour la vidéo protection avec la société INEO

Madame la Maire **DÉCIDE D'ACCEPTER** le contrat de maintenance pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027 présentée par l'entreprise INEO pour l'entretien de la vidéo protection et d'accepter le montant du contrat.

**Décision n° 9/2023** : Décision du Maire relative à la signature d'un contrat annuel de publicité pour parutions dans les médias.

Considérant qu'il conviendrait de faire paraître, dans les médias, les manifestations de la commune, Madame la Maire **DÉCIDE D'ACCEPTER** le contrat de publicité présenté par EBRA Médias, d'accepter les termes de la proposition de contrat qui consiste en la parution des festivités prévues en juillet et août sur le guide de l'été diffusé à 76 000 exemplaires dans tout le Vaucluse, la réservation d'une 1/2 page, d'accepter le montant du contrat de 650.00€ ht soit 780.00€ ttc et dit que le contrat de publicité n'est signé que pour la saison estivale 2023.

**Décision n° 10/2023** : Décision du Maire relative à la modification des conditions générales de réalisation des analyses avec le laboratoire départemental d'analyses de Vaucluse.

Madame la Maire **DÉCIDE D'ACCEPTER** la modification des conditions générales de réalisation des analyses et de signer les nouvelles conditions générales.

**Décision n° 11/2023** : Décision du Maire relative à la signature d'un contrat de prestation de services pour l'entretien des points d'eau incendie.

Madame la Maire **DÉCIDE D'ACCEPTER** le contrat de maintenance pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2027 présentée par l'entreprise Suez Eau France pour l'entretien de l'ensemble du parc communal des 56 points d'eau de la défense incendie, et d'accepter le montant du contrat : 50.00 € HT par hydrant entretenu et 5.00€ HT par poteau pour la saisie sur la plateforme Hydraclic.

**Décision n° 12/2023** : Décision du Maire relative à la signature d'un contrat de location d'un terminal bancaire pour les régies de recettes sises au Baptistère.

Madame la Maire **DÉCIDE D'ACCEPTER** la prolongation d'un an au contrat de location pour un terminal bancaire d'un montant de 21€ht par mois, à compter du 08 octobre 2023 et d'approuver les termes de la société JDC.

### 2. Droit de préemption urbain

**Dossier 232023** : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque, cadastré section B 1004, B 807, le lot numéro 2 de la B 1005 et les 727/1000 ème des parties communes générales, d'une superficie totale de 306m2.

### 3. Conventonnement projet Leader pour la création d'un balisage ethnobotanique et escape game de plein air

Par délibération **DE\_2022\_8\_7 du 29 septembre 2022**, l'assemblée délibérante a sollicité une demande de subvention dans le cadre du programme Leader du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour « la création d'un balisage ethnobotanique et escape game de plein air ». Suite à l'avis favorable émis par le Comité de Programmation en sélection du Groupe d'Action Locale (GAL) Ventoux, en date du 28 avril 2023, il a été attribué à la commune, une aide maximale de 16 109.74 €. Cette aide européenne intervient en contrepartie d'une aide de la Région PACA de 7 517.88 €. Le

**28** Conseil municipal **DÉCIDE D'APPROUVER** les termes de la convention et **D'OUVRIER** les dépenses et les crédits mentionnés ci-dessus au budget 2023.

#### 4. Délibération portant validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Conseil municipal **DECIDE DE VALIDER** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions et **D'APPROUVER** l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique .

#### 5. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur desemplois permanents : Article L. 332-8 6° du code général de la fonctionpublique : adjoints techniques pour l'école et ATSEM

Le Conseil municipal **DECIDE D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés : un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires , un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 31 heures hebdomadaires , un emploi permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires , relevant tous de la catégorie hiérarchique C ,à compter du 1er septembre 2023.

#### 6. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents : Article L. 332-8 6° du code général de la fonction publique : Accompagnant des élèves en situation de Handicap (AESH) pour le périscolaire

Le Conseil municipal **DECIDE D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à la création d'un emploi permanent d'AESH territorial à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2023, relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 1er septembre 2023.

#### 7.Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Suite aux délibérations DE\_2023\_5\_5 et DE\_2023\_5\_6, de cette même séance qui autorisent le recrutement de plusieurs agents, le Conseil municipal **DÉCIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la collectivité et **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

#### 8. Fonds de concours annuel de la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat « La Cove » 2023

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** le versement par la Cove à la commune d'un fonds de concours annuel d'un montant de 28 157€ pour l'année 2023.

#### 9. Vente de coupes de bois N° 23t et 40

Le Conseil municipal **DECIDE D'ARRÊTER** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2023 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, **D'INFORMER** le Préfet de Région des motifs de son opposition à l'inscription des coupes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice et **DE CHOISIR** la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice, ainsi que des modalités de leur commercialisation.

#### 10. Convention 2023/2024 de mise à disposition partielle du service voirie de la Cove auprès de la commune de Venasque

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** les termes de la convention 2023/2024 de mise à disposition partielle du service voirie de la Cove et **DE PREVOIR** le montant de la participation à 46 076 € répartis dans les budgets 2023 et 2024.



## 10. Convention 2023/2024 de mise à disposition partielle du service voirie de la Cove auprès de la commune de Venasque

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** les termes de la convention 2023/2024 de mise à disposition partielle du service voirie de la Cove et **DE PREVOIR** le montant de la participation à 46 076 € répartis dans les budgets 2023 et 2024.

## Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal Séance du 29 juin 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 Juin 2023

### 1. Liste des décisions prises par Madame la maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

**Décision n° 13/2023:** Décision du Maire relative à la signature de l'avenant 1 concernant l'offre de prestation pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire

Madame la Maire **DÉCIDE D'ACCEPTER** l'avenant 1 de prestation de la société « Terres de cuisine » pour la livraison froide des repas pour la restauration scolaire et de conclure l'avenant 1 pour la période du 01 janvier 2023 au 31 août 2023.

### 2. Droit de préemption urbain

**Dossier 04/2023 :** Le conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque, cadastré section A 750 et A 752 pour 1/4 indivis, d'une superficie totale de 2936 m2.

### 3. Convention relative à occupation temporaire du domaine public communal par un panneau Relais Information Service (RIS) VTT/Trail

Dans le cadre de sa mission de structuration et de valorisation des activités de pleine nature, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux (PNR) organise, aménage et entretient un réseau d'itinéraires VTT et Trail, en étroite collaboration avec les collectivités locales. Afin d'améliorer la qualité de services auprès des pratiquants, des panneaux Relais Information Service (RIS) vont être installés dans les communes qui concentrent plusieurs départs VTT ou Trail.

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** les termes de la convention avec le PNR, **D'ACCEPTER** le lieu d'implantation qui est situé au Stade et **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit.

### 4. Délibération proposant un renouvellement de la convention d'occupation précaire et révocable du logement situé place du Presbytère

Le Conseil municipal **DECIDE DE RENOUVELER** la convention d'occupation précaire et révocable du logement situé place du Presbytère, avec les locataires actuels, **D'APPROUVER** les termes de la convention d'une durée de 6 mois renouvelable à compter du 30 juin 2023 et de conserver les conditions du bail emphytéotique : l'indemnité d'occupation, l'usage des locaux, les jouissances des lieux, les charges.

### 5. Avenant N°2 à la Convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Cove : fournitures et travaux relatifs aux techniques de l'information et de la communication

Le Conseil municipal **DECIDE D'ADHERER** à la Convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Cove : fournitures et travaux relatifs aux techniques de l'information et de la communication et **D'ADOPTER** les termes de la Convention.

### 6. Délibération autorisant le recrutement d'enseignants de l'éducation nationale pour le périscolaire

Le Conseil municipal **DECIDE D'AUTORISER** l'autorité territoriale à recruter des fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale pour assurer des fonctions d'enseignement et d'animation pendant les temps d'activités périscolaires, **D'ACCEPTER** pour l'année scolaire 2023/2024, de faire assurer les missions de garderie de la



méridienne, au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal et **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés.

## 7. Tableau des effectifs du personnel communal

Vu les 6 ans de CDD d'un agent qui peut prétendre à un CDI, suite à la transformation du CDD « ATSEM » sur le fondement 332-8 6° en CDI, le Conseil municipal **DÉCIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la collectivité et **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

## Séance du 10 juillet 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Juin 2023

### 1. État d'assiette des coupes dans la forêt communale de Venasque pour l'année 2024

Le Conseil Municipal **ARRÊTE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2024 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation et **DÉCIDE** de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice, ainsi que des modalités de leur commercialisation.

### 2. Demande de subvention auprès de la Région Sud (FRAT) dans le cadre de l'aménagement de la Placette des Tours

Le Conseil municipal **DÉCIDE D'ADOPTER** la demande de subvention relative à l'opération et le plan de financement de l'aménagement de la « Placette des Tours », **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil régional à hauteur de 119 621.148 € pour un montant HT estimé à 149 526,85€, **D'AUTORISER** madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération, **D'AUTORISER** madame la Maire à signer l'acte d'engagement prévu dans le dispositif et **D'INSCRIRE** les crédits et les dépenses correspondants aux budgets 2023 et 2024

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

## Séance du 31 août 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2023

### 1. Droit de préemption urbain

**Dossier 05/2023** : Le conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque, 55 rue de l'hôpital, cadastrée section B 544, d'une superficie totale de 79 m2.

### 2. Délibération exonérant l'application des pénalités pour l'entreprise CIREME

Le Conseil municipal **DÉCIDE DE PRENDRE** acte du dépassement du délai d'exécution du lot 1 : échafaudage pour les travaux des façades de l'église et du Baptistère, en raison de la pandémie. Absence d'impact sur les autres travaux de l'ouvrage, travail de qualité. Le conseil municipal **DÉCIDE DE PRENDRE** acte du montant des pénalités de retard de 32 500.00€ devant être appliqué à l'entreprise titulaire du lot 1, **D'APPROUVER** l'exonération totale des pénalités de retard prévues pour l'entreprise Cireme échafaudage et **D'APPROUVER** les ouvertures de crédits mentionnées ci-dessus au budget 2023.

### 3. Appel de fonds FSL 2023 du Département de Vaucluse

Le Conseil municipal **DÉCIDE DE NE PAS ABONDER** le fonds de solidarité pour le logement (FSL) 2023 auprès du département de Vaucluse.

#### 4. Appel de fonds FAJ 2023 du Département de Vaucluse

Le Conseil municipal **DECIDE D'ABONDER** le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) du département de Vaucluse, DE VERSER la somme de 200.00 € représentant le forfait pour les communes de moins de 2000 habitants et DE PREVOIR la somme au budget principal de la commune 2023.

#### 5. Dotation « Biodiversité et aménités rurales » Participation des communes bénéficiaires au financement d'actions portées par le PNR

Le Conseil municipal **DECIDE D'AUTORISER** le versement au Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, d'une participation financière de la commune de Venasque bénéficiaire de la Dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales à hauteur de 10% de l'enveloppe attribuée par l'État à compter de l'année 2023, et **DE CONFIER** à Madame la Maire la mise en place administrative et financière de l'opération et l'autoriser à signer tous les actes subséquents.

#### 6. Modification du règlement de la garderie périscolaire

Depuis quelques années, la commune connaît un nombre croissant d'impayés dans les titres du périscolaire. Il est apparu nécessaire de modifier le règlement de ce service communal.

Le Conseil municipal **DECIDE DE MODIFIER** le règlement périscolaire à compter de l'année scolaire 2023/2024, **D'INTEGRER** une phrase supplémentaire dans l'article 1 du chapitre 3, à savoir : « En cas d'impayés durant l'année scolaire en cours, la municipalité se réserve la possibilité de résilier l'inscription pour le trimestre suivant. » et **DE DEMANDER** à Madame la Maire de faire respecter cette décision.

#### 7. Convention relative à la mission assistance et conseil collège déontologie pour les élus locaux

Le Conseil municipal **DECIDE D'ADHERER** à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de gestion de Vaucluse dans le cadre du Collège déontologie pour les élus locaux et **DE PREVOIR** la somme au budget principal de la commune (257 €)

#### 8. Contrat de commercialisation de vente en ligne avec la SPL Ventoux Provence

Le Conseil municipal **DÉCIDE D'ACCEPTER** d'adhérer au contrat de partenariat billetterie individuelle pour les visites du Baptistère auprès de la SPL, **DE PREVOIR** dans le budget principal le reversement des 8% auprès de la SPL Ventoux Provence lors des encaissements par la plateforme Ingénie et **D'AUTORISER** Monsieur l'adjoint au Maire à signer le contrat avec la SPL Ventoux Provence et tous les documents spécifiques à ce contrat.

#### 9. Convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles du CCFF de Venasque et de Pernes-les-Fontaines sur des communes proches dans le cadre de leur mission.

Le Conseil municipal **DÉCIDE D'APPROUVER** la convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles des CCFF de Venasque et Pernes-les-Fontaines.

#### 10. Motion « protéger les élus municipaux »

Le Conseil municipal **DÉCIDE D'APPROUVER** la motion «protéger les élus municipaux» qui a pour objectif de soutenir la proposition de loi déposée par les députés, Messieurs Jean-François LOVISOLO et Karl OLIVE, visant à renforcer la législation pour la protection des élus municipaux

#### 11. Rapport d'activité 2022 des services du Département de Vaucluse

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2022 du Conseil départemental de Vaucluse.

#### 12. Rapport d'activité 2022 de SOLIHA solidaires pour l'habitat

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2022 des services de SOLIHA, solidaire pour l'habitat



# Compte rendu du Conseil municipal

Lou libretoun- numéro 2/2023-www.venasque.fr

## Séance du 19 octobre 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août

### 1. Décision de Madame la maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

Décision n° 14-2023 relative à la signature du devis de l'entreprise Alpes Contrôles pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux modernisation et de mise aux normes de la boulangerie communale de Venasque

Madame la maire **DÉCIDE D'ACCEPTER** de confier la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la modernisation de la boulangerie communale de Venasque, **D'ACCEPTER** les termes de l'offre de contrat de l'entreprise Alpes contrôles, **d'accepter** le montant du devis à 1 300.00€ ht, **DE SIGNER** l'offre de contrat présenté par l'entreprise Alpes contrôles sise 3 bis impasse des Prairies, Annecy le vieux, 74940 Annecy, **DE SIGNER** tous les documents afférents à cette opération.

### 2. Droit de préemption urbain

Dossier 06/2023 : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur la propriété sise à Venasque, 265C Chemin des Aires, cadastrée section F 295 (2080m2), F 296 (340m2) et F 297 (435m2).

Dossier 07/2023: Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur la propriété sise à Venasque, 48 chemin Escombeau, cadastrée section F 245 (680m2) et F 924 (2630m2).

### 3. Délibération relative à l'adhésion à la Charte qualité patrimoniale et environnementale de l'association « Les Plus Beaux Villages de France »

Le 26 juillet 2023 a eu lieu la réexpertise de notre village et le 4 octobre nous avons été destinataires de la décision de la commission qui confirme le classement de Venasque parmi les plus beaux villages de France. Il est nécessaire de renouveler notre adhésion à la Charte qualité patrimoniale et environnementale de l'association « Les Plus Beaux Villages de France ». Le Conseil municipal **ACCEPTÉ** d'adhérer à l'association « Les Plus Beaux Villages de France », **PREND ACTE** des statuts de l'association et **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'adhésion à la Charte qualité patrimoniale et environnementale de l'association.

### 4. Délibération relative à l'inscription de la commune au programme « Planter 50.000 arbres en Vaucluse »

Le Conseil municipal veut s'inscrire dans le programme « Planter 50.000 arbres en Vaucluse » du Conseil départemental pour l'aménagement paysager du stade et du tennis. Le dossier doit être constitué cette année pour une livraison des plants à l'automne 2024. Le Conseil municipal **DECIDE DE SOLLICITER** le Conseil département de Vaucluse dans le cadre de l'opération « Planter 50.000 arbres en Vaucluse », **D'AUTORISER** Madame la Maire à s'inscrire dans ce programme et à signer la convention « Planter 50.000 arbres en Vaucluse ».

### 5. Délibération relative à la signature du Contrat de Canal n°2 de Carpentras – Période 2022-2027

La commune de Venasque est traversée par le réseau d'irrigation du Canal de Carpentras et a participé en tant que membre du comité de suivi au Contrat de Canal n°2 (2022-2027). La démarche vise notamment à améliorer la coopération entre les collectivités locales et l'ASA du Canal de Carpentras. Le montant global des investissements prévus s'élève à plus de 18 millions d'euros. Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** les termes du Contrat de Canal n°2 et **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer le contrat.

### 6. Délibération relative à la signature de la convention auprès du CDG84 pour l'externalisation de la paie communale

La commune envisage d'externaliser la paie communale auprès du CDG84 à compter du 1er janvier 2024. Le montant de la prestation s'élève à 8€ par bulletin de salaire et 15€ au moment de la création du dossier. Le Conseil municipal **DECIDE D'AUTORISER** l'externalisation des paies auprès du CDG84, **DE PREVOIR** la dépense au budget 2024 de la commune, **DE CONFIER** à Madame la Maire la mise en place administrative et financière de l'opération et **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les actes subséquents.

## 7. Délibération relative à l'acquisition des parcelles Steiner à la DRFIP PACA division missions domaniales

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACQUERIR** les parcelles G100, G101 et G104 d'une superficie de 8 670 m<sup>2</sup>, **D'ACCEPTER** le prix de vente fixé à 1 300.50 €, **DE PRENDRE** en charge les frais d'acte, **DE NOMMER** Maître Sylvia CHARTON, titulaire d'un office notarial à Mazan pour représenter les intérêts de la commune, pour rédiger les actes et tout document, **DE PREVOIR** la somme au budget de la commune.

## 8. Délibération relative à la signature de la Convention de mise à disposition par la Cove d'un broyeur de végétaux pour le traitement des déchets verts municipaux

La Cove mène depuis 2022 un programme local de prévention des déchets qui tend à réduire les déchets produits sur le territoire. Dans ce cadre, la Cove a fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux qui est mis gratuitement à disposition des communes du territoire depuis septembre 2023. Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** les termes de la convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux pour le traitement des déchets verts municipaux **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention avec la Cove et tous les documents qui se rapportent à ce prêt de matériel.

## 9. Délibération relative à la signature d'une Convention de partenariat avec le Lycée La Ricarde pour les travaux pratiques des élèves

Depuis trois ans les élèves du Lycée La Ricarde de l'Isle sur la Sorgue réalisent des travaux dans le lit de la Nesque, pour le compte de la commune. De nouveaux travaux sont prévus du 15 octobre 2023 au 30 juin 2024. Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** les termes de la convention de travaux élèves n°2023 du Lycée La Ricarde, **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention avec le Lycée La Ricarde et tous les documents qui s'y rapportent.

## 10. Délibération relative à la signature d'une Convention de partenariat « Carte Privilège Pro » avec Vaucluse Provence Attractivité

En 2019, l'Agence Vaucluse Provence Attractivité (VPA) a mis en place la Carte Privilège Pro. Depuis, elle a déjà été adoptée par de nombreux adhérents et doit être renouvelée en janvier pour 2 années (2024/2025). Le partenariat est conclu à titre gratuit. Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat « Carte Privilège Pro » avec Vaucluse Provence Attractivité, **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention de partenariat « Carte Privilège Pro » avec Vaucluse Provence Attractivité.

## 11. Délibération portant Autorisation de signature pour les conventions de gestion des sites d'escalade entre le Conseil départemental de Vaucluse, la mairie, le Comité territorial montagne et escalade et les propriétaires privés

La convention a pour objet de définir les conditions d'ouverture au public des sites naturels d'escalade qui appartiennent à des particuliers et qui sont situés sur la commune et, dans ce cadre, de préciser les engagements et les responsabilités des cosignataires, relativement à la qualification, l'entretien, la surveillance et l'assurance du site. Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** les termes de la convention pour l'ouverture au public, l'entretien et la surveillance des sites d'escalade privés d'intérêt départemental, **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention telle qu'annexée à la délibération, **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

## 12. Délibération relative à l'abaissement partiel de l'éclairage public dans la Grand'rue, place de la Planette, place de la Fontaine et rue Haute

Le remplacement total de l'éclairage public du centre du village en technologie LED sera effectué au début de l'année 2024. A compter de ce changement, il y aura la possibilité de moduler la luminosité. Le Conseil municipal **DECIDE D'ALLUMER** les candélabres avec un abaissement de 80% dans la Grand'rue, place de la Planette, place de la Fontaine et rue Haute, de 23h à 6h du matin, **DE METTRE EN ŒUVRE** cette disposition à compter de l'installation des candélabres en LED, **D'AUTORISER** Madame la Maire à prendre l'arrêté municipal qui actera la luminosité de 20 % de l'éclairage public Grand'rue, place de la Planette, place de la Fontaine et rue Haute.

# INFOS PRATIQUES

## URGENCES

### MAIRIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

88 Grand Rue  
Tel. : 04.90.66.02.93  
Fax. : 04.90.66.60.46  
Courriel : mairie@venasque.fr  
Jours et heures d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8h à 12h  
www.venasque.fr

### POMPIERS

Tel. 18 ou 112 d'un portable

### GENDARMERIE NATIONALE

Tel. 17 ou 04.90.66.44.44

### SAMU

Tel. 15 ou 112 d'un portable

### DENTISTE DE GARDE

Numéro unique  
Tel. : 04.90.31.43.43

### PHARMACIE DE GARDE

Numéro unique Tel.3237

### INFIRMIÈRES

Soins à domicile

• AULAGNER-DESSEROUER

Muriel

06.10.62.66.90



### ASSISTANTE MATERNELLE À VENASQUE

**DELREUX Marie-Andrée** : 04.90.61.68.85  
778E. chemin des Garrigues 5 lots les Restanques

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AGENCE POSTALE COMMUNALE

8 impasse du Couchant  
Tel. : 04.90.30.23.69

### SUEZ EAU ET ASSAINISSEMENT

SERVICE CLIENT : 09.77.40.84.64  
URGENCE : 09 77 40 11 36

### FRANCE TÉLÉCOM /ORANGE

TEL : 10 13 / 39 00 INTERNET : 10 13.fr

### ÉCOLE PRIMAIRE

81 route de l'Appié  
Tel. : 04.90.66.07.94



### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN

Accueil : 04.90.67.10.13

### BAPTISTÈRE

Place du presbytère  
Tel. : 04.90.66.62.01

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi

9h30 à 13h et de 14h à 17h

dernières entrées 16h45

### PAROISSE

Tel. : 04.90.66.01.32

### PARC NATUREL RÉGIONAL DU MONT VENTOUX

Accueil : 04.90.63.22.74



## COLLECTES DES DÉCHETS

### JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

(bac vert) **vendredi matin**

### JOUR DE COLLECTE DU TRI SÉLECTIF

(bac jaune) **mardi matin**

### CAISSE À VÉGÉTAUX

**3ème jeudi du mois** à la station  
d'épuration, route de Carpentras

### OUVERTURE DE LA MINI DECHETTERIE

Tel : **04.90.34.53.83**

**les mardis, vendredis, samedis**  
matin de 8h30 à 12h30

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

**Les mardis matin des semaines paires**  
Inscription en mairie : 04.90.66.02.93  
(3 objets par foyer de maximum 80 kg à  
sortir la veille au soir)

### OFFICE DE TOURISME DE VENASQUE

61 Grand'Rue  
Tel. : 09 67 50 11 66

Horaires d'ouverture

**Avril et octobre :**

Du mardi au samedi  
de 10h30-12h30 et 14h-17h30 (sauf mardi matin)

**Mai, juin et septembre:**

du mardi au samedi de 10h30-12h30 et  
14h-17h30

**Juillet et août :**

Du mardi au dimanche de 9h30-12h30 et  
15h-18h30 (sauf le dimanche après-midi)

**Fermeture annuelle :**

De novembre à mars

### TAXIS DE PROVENCE

Tel. : 04 90 02 21 45  
ou 06 45 65 32 29

## PERMANENCES

### DÉPUTÉ DE VAUCLUSE,

3<sup>e</sup> circonscription

**M. Hervé de Lépinau**

herve.delepinau@assemblee-nationale.  
fr

• 152 Boulevard Gilloux et Raymond  
84200 Carpentras

• Assemblée nationale, 126 Rue de  
l'Université, 75355 Paris 07 SP

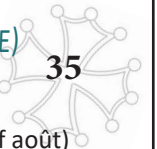
### CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

• **M. Max Raspail,**  
sur rendez-vous au 04.90.16.10.87  
par mail : max.raspail@vaucluse.fr

• **Mme Myriam Silem,**  
sur rendez-vous au 04.90.16.10.87  
mail : myriam.silem@vaucluse.fr

### ARCHITECTE CONSEIL (CAUE)

**M. Claude Commune,**  
sur rendez-vous, en mairie,  
tous les 2<sup>e</sup> jeudi du mois (sauf août)



## *Lou Libretoun*

Bulletin d'information trimestriel gratuit  
numéro 2-2023  
Mairie - 88 Grand'Rue 84210 Venasque  
Tél : 04.90.66.02.93

Courriel : [mairie@venasque.fr](mailto:mairie@venasque.fr)  
Directrice de publication :  
Dominique Plancher

Comité de rédaction :  
Dominique Plancher, Thierry de Cabissole,  
Muriel Pham-Trong, Cécile Leroy, Catherine  
Planchot, Laurence Viale.

Création et mise en page : Alexandra  
Capois Thomas  
Photo de couverture: Célia Flament  
Impression : imprimerie de Rudder

Tirage : 800 exemplaires  
Dépôts Archives départementales

